

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 septembre 2008

REVENUS DU TRAVAIL - (n° 1096)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 18

présenté par  
M. Cherpion, rapporteur  
au nom de la commission des affaires culturelles

-----  
**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 16, supprimer les mots :

« répondant aux conditions prévues au V ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de conséquence : un amendement proposant la suppression de la condition prévue au V de l'article 1er, la référence à ce paragraphe n'est plus nécessaire.